

Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glauser,
Président FSPC

Pour une vraie protection des plantes

L'OFAG a mis en consultation, en mai, sa *Stratégie pour une protection durable des cultures à l'horizon 2035*. Ce document, même s'il montre certaines faiblesses, constitue une réflexion essentielle pour disposer de moyens de lutte efficaces et pour protéger nos cultures.

Chaque année, des matières actives sont retirées. Dernières en date : le flufenacet et la métribuzine, qui ne seront plus utilisables d'ici quelques mois. La lutte contre le vulpin et le ray-grass va encore se complexifier. La prévention des résistances, en particulier, ne sera pratiquement plus possible avec le choix limité de substances actives, car les produits restants appartiennent presque tous au même groupe de résistance.

Alors que l'ergot a fait son grand retour cette année, la lutte contre les graminées revient au centre des discussions. Le labour, la fauche régulière des bandes herbeuses et des bords de champs ainsi que la lutte contre les graminées dans les parcelles sont primordiales, mais sont en contradiction avec certaines mesures de la politique agricoles ou la disponibilité des produits phytosanitaires.

L'ergot n'est malheureusement qu'un exemple parmi d'autres des conflits d'intérêts entre la production de denrées alimentaires saines et de qualité, des considérations écologiques déconnectées de la réalité du terrain et une vision utopiste du « tout naturel ».

Le fait que l'OFAG développe une stratégie de protection des plantes montre que les lacunes constatées mettent en péril la production indigène, ce qui sur le fond est positif. Cerner le problème est la première étape. Offrir de vraies solutions aux producteurs est le deuxième pas que nous attendons fermement.

Il est temps que la production revienne au centre de la politique agricole, en redonnant une vraie valeur aux denrées alimentaires indigènes et en permettant aux producteurs suisses de protéger correctement leurs cultures !

Fritz Glauser

La FSPC a publié une « fiche technique » sur l'ergot, avec des recommandations simples et efficaces pour éviter des contaminations l'année prochaine. Si vous avez été touchés par ce problème cette année ou si des cas ont été signalés dans votre région, les informations sont disponibles sous : www.fspc.ch

Développement du système de paiement à la protéine du blé panifiable

Après plusieurs mois de discussion, la Commission « Marché Qualité Céréales » de swiss granum a trouvé, en date du 25 août 2025, un compromis pour le développement du système de paiement à la protéine pour le blé panifiable.

Dès la récolte 2026, des teneurs minimales ont été définies pour la marchandise qui sortira du centre collecteur, donc entre le vendeur et l'acheteur : 12.0% pour la classe Top et 11.0% pour les classes I et II. Pour la classe Top, une zone neutre est définie entre 13.0 et 13.5%. Des suppléments de prix seront versés dès 13.6 % jusqu'à un maximum de 4 francs par décitonne pour les lots

atteignant 16.2 %. A l'inverse, des déductions de prix sont appliquées de 12.9 % à 12.0 %, jusqu'à Fr. 1.50/dt.

En-dessous des limites fixées, les centres collecteurs peuvent commercialiser la marchandise « selon entente », en fonction du potentiel de marché dans le secteur panifiable.

Grâce au développement du système, la filière céréalière se positionne encore plus clairement dans une stratégie de qualité, du producteur jusqu'au boulanger.

Pour les producteurs, les avantages les plus importants du système sont les suivants :

- Soutien aux prix indicatifs
- Pas de déclassement systématique en blé fourrager en-dessous des limites
- Supplément de prix motivant les producteurs à choisir les variétés adaptées au lieu et à gérer la fumure de manière à utiliser le potentiel de production

Certaines régions et certains producteurs ont, au cours des dernières années, livré des blés avec des teneurs basses en protéines. Nous recommandons à ces producteurs, à l'avenir,

- de porter une attention particulière au choix de la variété. Une variété de classe II, plus productive, pourrait être envisagée car la valeur limite au niveau des protéines est plus faible.
- de prendre des mesures pour améliorer la structure du sol et la teneur en matière organique, qui influencent positivement la disponibilité des éléments nutritifs
- de gérer les apports azotés en fonction des besoins des plantes, du potentiel de production, du stade de la culture, mais également des conditions météo. Une pluie après les apports d'azote permet une mise à disposition pour les plantes et une meilleure valorisation de l'azote.

Pierre-Yves Perrin

	Situation actuelle	Situation dès la récolte 2026
Mise en œuvre au producteur	Recommandé	Recommandé
Zone neutre (prix indicatif de la classe Top)	12.8 - 13.8 %	13.0 - 13.5 %
Suppléments et déductions de prix pour la classe Top	0.15 Fr / 0.1 % protéine	0.15 Fr / 0.1 % protéine
Supplément pour la classe Top dès	13.90 %	13.60 %
Supplément maximum, classe Top	+ Fr. 2.- avec 15.1 %	+ Fr. 4.- avec 16.2 %
Déduction pour la classe Top dès	12.70 %	12.90 %
Déduction maximale pour la classe Top	- Fr. 2.- avec 11.4 %	- Fr. 1.50 avec 12.0 %
Teneur minimale en protéine, sortie centre collecteur, classe Top	Aucune	12.00 %
Teneur minimale en protéine, sortie centre collecteur, classe I	Aucune	11.00 %
Teneur minimale en protéine, sortie centre collecteur, classe II	Aucune	11.00 %
Commercialisation en-dessous des teneur minimales	Sans restriction	Selon entente



Récolte 2025 : résultats « normaux »

Un soulagement. Après une année 2024 éprouvante, la récolte 2025 a retrouvé une normalité satisfaisante. Malgré une pause grise et pluvieuse durant les récoltes, la météo n'a pas eu trop d'impacts négatifs si l'on considère la situation sur l'ensemble du territoire. Quelques problèmes ont été constatés (mycotoxines, germination sur pied), parfois régionalement importants (ergot), mais les rendements et la qualité étaient au rendez-vous.

Il est naturellement trop tôt pour tirer un bilan précis. Les premières esti-

mations montrent cependant une situation équilibrée au niveau des quantités de céréales panifiables, soit une offre à la hauteur de la demande. A première vue, pas besoin de déclasser des céréales panifiables dans le secteur fourrager, ni d'augmenter le contingent d'importation ni de puiser de manière exagérée dans les stocks.

Pour le colza, les premiers chiffres sont encourageants, avec un rendement moyen frisant les 39 dt/ha, soit presque au niveau du record de 2014 (40.5 dt/ha). Combinés avec des prix stables,

voire en légère progression par rapport à l'année dernière, ces bons rendements devraient motiver les producteurs à augmenter les surfaces pour l'année prochaine, afin de regagner des parts de marché.

Le bilan définitif de la récolte 2025 sera effectué en octobre au sein de swiss granum, lorsque toute la marchandise aura été livrée et que les premiers résultats des analyses de qualité auront été effectués.

Rahel Emmenegger